

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 15 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ondres se réunira en session ordinaire le : Jeudi 15 septembre 2022 à 20 h 00 en Mairie d'ONDRES

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 07 juillet 2022.

Lecture des décisions prises par Madame le Maire.

2022-09-01- Acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°0034.

2022-09-02- Leg d'un bien – acceptation.

2022-09-03- Approbation de la convention de partenariat entre la commune et le Pôle Etude Recherche Formation Plus (PERF+) dans le cadre d'un chantier « Initiatives Territoriales » pour la réalisation de la Maison de la chasse à Ondres.

2022-09-04- Résiliation du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n°260, au profit de M. BOTTA Florent, pour la mise en place d'un éco-pâturage.

2022-09-05- Approbation du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n°260, au profit de M. CASTERA Anthony, pour la mise en place d'un éco-pâturage.

2022-09-06- Retrait de la commune d'Ondres du Conservatoire des Landes.

2022-09-07- Désignation et rôle d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

2022-09-08- Modification de la fixation des indemnités des conseillers délégués.

2022-09-09- Fixation des indemnités d'astreintes et de permanence des agents de la collectivité du service CCAS.

2022-09-10- Création d'emplois non permanents (pour assurer le remplacement temporaire d'agents indisponibles selon l'article L.332-13 du code général de la fonction publique).

2022-09-11- Création de 7 emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité pour la saison 2022 (Article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique).

2022-09-12- Création de 16 emplois permanents comprenant 9 emplois d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet et non complet, 4 emplois d'adjoints d'animation principaux de 2ème classe à temps non complet, 2 emplois d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe à temps complet et non complet, emplois de catégorie hiérarchique C, ainsi qu'1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, emploi de catégorie hiérarchique A, justifiés par les besoins des services. Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique).

2022-09-13- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Root Spirit.

2022-09-14- Approbation de la décision modificative N°1- Budget 2022.

Questions diverses.

Fait à Ondres, le 08 septembre 2022



